



Rapport des juges en chef

Nom de l'hippodrome	Rideau Carleton	Ottawa		
Date	Dimanche 23 octobre 2022	Heure de départ	18 h 30	
Conditions météorologiques	Courses 1 à 10 : Nuageux (Temp : 20 °C)	Venteux: 10 km/h (Est)		
État de la piste	Courses 1 à 10 : Rapide (Variante 0 s)			
Nombre de courses	10	Courses de qualification	1 SC/KR	Nombre total d'inscriptions 73
Total des paris mutuels	\$311,596			
Contact vétérinaire	Réunion de paddock	Réunion d'entretien des pistes	Visite de l'enquêteur	Rapport du juge en chef sortant

Juge en chef Weber Michael	Juge associé Coles Sharla	Juge en formation Rourke, Katelynn
--------------------------------------	-------------------------------------	--

Rapport sur les courses de la journée :

(Accidents, réclamations, amendes ou suspensions, objections ou disqualifications, remboursements et tout autre incident pertinent)...

Bureau :

Les juges ont opéré un retrait hâtif (inadmissible) du cheval, "SEA LAIRD", de la Course 10.

Matt McDonald a reçu sa trousse de divulgation pour le cheval, "SEA LAIRD", du 16 octobre.

Un retrait hâtif a été opéré par le vétérinaire (maladie) pour le cheval, "NIQUE BEACH", de la Course 6. Ce cheval est inscrit sur la liste des vétérinaires à court terme (sept jours).

Courses :

1. Rien à signaler.
2. Rien à signaler.
3. Rien à signaler.
4. Reprise de départ comme le #1, "MIDNIGHT MOOD", (Jimmy Gagnon), a subi un bris d'équipement (overcheck) qui a été réparé. Lorsque le cheval est revenu sur la piste, l'anneau de ligne s'est brisé, ce qui a imposé un retour au paddock.

Examen de la performance du #2, "SILVERADO", (Ryan Guy), arrivé en 3^e position, dans le dernier virage. Le #2 est passé à l'intérieur de deux pylônes non consécutifs. Aucune infraction aux règles de la piste intérieure n'a été commise. Rien d'autre à signaler.

Lien pour la vidéo d'enquête – <https://youtu.be/CoXIgutZM04>

5. Le conducteur du #4, "DR JOE", (James Bailey), a été jugé coupable pour avoir enfreint les règles de la CAJO 22.23.02(b) (cheval qui n'est en lice pour une position significative) et 22.23.03(b) (action du poignet au-delà de ce qui est acceptable) au sujet de sa stimulation appliquée après le poteau des $\frac{3}{4}$ de mille. Il s'est vu imposer une suspension de conduite de trois jours (du 26 au 28 octobre, inclusivement) et une sanction pécuniaire de \$200 (Décision #1922939). Le #4 a fait un bris d'allure avant et après le départ et encore avant le poteau des $\frac{3}{4}$ de mille. Il se qualifie pour les bris d'allure dans deux courses consécutives sur une piste rapide. L'entraîneur en a été avisé. Rien d'autre à signaler.
6. Examen de la performance du #1, "STAR DOG", (Ryan Guy), arrivé en 2^e position, avant le poteau de $\frac{1}{4}$ de mille. Le #1 a percuté un pylône, s'est rendu à l'intérieur du pylône suivant, et en a percuté les deux autres suivants. Aucune infraction aux règles relative à l'intérieur de la piste n'a été commise. Nous avons discuté avec M. Guy du fait de garder une distance sécuritaire des pylônes. Rien d'autre à signaler.
Lien pour la vidéo d'enquête – <https://youtu.be/FHIVJ7Iz1Jo>
7. Rien à signaler.
8. Rien à signaler.
9. Le #3, "BATTLE WITH DESIRE", (Stephane Brosseau), a subi un bris d'équipement (fer) après le départ et a terminé la course avec de l'équipement brisé. Rien d'autre à signaler.
10. Rien à signaler.

Réclamations :

Course 2

Le #5, "MATTS TUITION" (1), pour \$8,000, par Jason Gilchrist (entraîneur).

Le #6, "SIGHTS ON YOU" (1), pour \$10,000, par Patrick Dillon (entraîneur).

Course 9

Le #1, "WINDSONG GRAYSON" (1), pour \$8,000, par Jamie Copley et Darren Tingley, Mandy Archer entraîneur.